Mairie de Courgis

Réunion de conseil municipal

Du mercredi 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi cinq novembre 2025, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle bâtiment école, en séance publique, sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 27 octobre 2025

Présents : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Nadine VAUTRIN, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT, Émilien BOUC.

Secrétaire : Mme Cécile CZUBA

Quorum : atteint tout au long de la séance

Ordre du jour :

1)Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2025

2) Décision modificative

3) Tarifs du cimetière

4) Mise en place dispositif argent de poche

5) Demande « subvention amendes de police »

6) Vente parcelle communale

7) Délibération travaux supplémentaires cimetière

8) Installation vidéosurveillance

9) Délibération architecte pose de vitrail à l'église

1) **Approbation du Procès-Verbal du 25septembre 2025**

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Cependant, une faute d'orthographe s'est glissée dans le nom de M. DELPEUT membre de L'ATD.

2) **DECISION MODIFICATIVE**

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
2041582	5300	Mat solaire	1323	2000	Subvention SDF dép
2112	1900	SIGNAUX GIRAUD			
2116	13122	CIMETIERE			
2121	2000	PLANTATIONS			
21318	-5500	SALLE DES FETES			
2151	16000	PLATEAU			
21838	2300	ECRAN ORDI			
2188	-2000	Matériel divers	021	31122	
Total	**33122**			**33122**	
Fonctionnement					
023	31122		619	146	
61551	1000		6419	878	
6156	4000		6459	94	
6232	1000		70388	150	
6234	300		7083	60	
6281	50		73118	211	
6488	44		73111	8152	
65568	-4324		73223	11340	
6558	4324		74833	13523	
65818	3000	CERIG	752	5000	
615232	1500		756	66	
615231	9415		7584	272	
			75888	6720	
			742	4819	
	51431			**51431**	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à ces modifications budgétaires.

3) Tarifs du cimetière

Les tarifs du cimetière seront fixés ainsi à partir du 05/11/2025

Nature de la concession	Durée	Tarif actuel (€)	Nouveau tarif proposé (€)	Observations
Concession en pleine terre	30	200	200	
Concession en pleine terre	50	350	350	
Vente De caveau d'occasion		-	500	
Place au columbarium	30	800	200	
Place au columbarium	50	1000	350	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier les tarifs du cimetière comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4) Mise en place dispositif argent de poche

La commune souhaite valoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie de la collectivité, le dispositif « Argent de Poche » permet aux jeunes de 15 à 17 ans d'effectuer des missions d'intérêt collectif, encadrées par des référents. Ces missions, d'une durée de 3 heures chacune, sont indemnisées à hauteur de 15 € par mission, dans la limite de 5 missions par jeune et par année civile. Ces activités, réalisées pendant les vacances scolaires, contribuent à la découverte du fonctionnement des services municipaux et à la responsabilisation des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à 7 voix pour et une voix contre, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la mise en place du dispositif communal « Argent de Poche » à compter du 05.11.2025
- Autorise Madame le Maire à fixer, par convention, les modalités pratiques du dispositif (périodes d'inscription, encadrement, missions proposées, conditions de participation, nombre maximal de jeunes, etc.).
- Fixe l'indemnité versée à chaque participant à **15 euros par mission de 3 heures consécutives**, avec 30 minutes de pause, dans la limite de **5 missions par jeune et par an**.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

5) Demande « subvention amendes de police »

Vu la demande du département de préciser « subvention amendes de police » dans notre précédente délibération
Vu le devis présenté par l'entreprise COLAS d'un montant de **15 083,80 € HT**, une nouvelle délibération est prise pour compléter la précédente, pas assez précise sur le nom de la subvention sollicitée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire.

6)Vente parcelle de terrain

Par manque d'accès à leur jardin, M et Mme HELLIAS souhaite racheter à la commune, une parcelle de terrain le long de la maison en prolongement de leur parcelle 961 qui leur permettrait de pouvoir accéder à l'arrière de la maison à partir de la place de l'église. Il s'agit d'une bande de terrain entre la maison et le puits/cerisier d'environ 2 mètres, sur une longueur d'environ 11 mètres.

Considérant que ce terrain, appartenant à la commune, ne présente pas d'utilité pour le domaine public,

Considérant que l'acquisition par M. et Mme HELLIAS leur permettrait de disposer d'un accès à l'arrière de leur maison depuis la place de l'Église,

Considérant qu'il convient, avant toute vente, de faire procéder à une estimation du prix par les services des domaines conformément à la réglementation en vigueur,

Après en avoir délibéré, par deux voix contre, une abstention et cinq voix pour ; le Conseil municipal :

- **Décide** d'autoriser la vente de la bande de terrain à M. et Mme HELLIAS située le long de leur propriété dont la superficie exacte sera déterminée après bornage,
- **Dit** que la vente interviendra au prix fixé par le service des Domaines, augmenté des frais de bornage, d'acte et de publication à la charge exclusive des acquéreurs, et l'engagement de reconstruire un mur de clôture sur la limite de propriété.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente,
- **Précise** que le terrain sera vendu lorsque la procédure judiciaire en cours sera terminée.

7) Délibération travaux supplémentaires cimetière

VU le devis initial du 20/05/2025 relatif aux travaux de reprises de sépultures dans le cimetière communal,

CONSIDERANT :

- Que ces prestations complémentaires n'étaient **ni prévues ni prévisibles** au moment de l'établissement du devis initial ;
- Que ces opérations supplémentaires comprennent :
  - L'exhumation et la réinhumation des restes,
  - Le transport au crématorium,
  - La crémation administrative,
  - La fourniture d'un reliquaire bois pour les cendres,
  - Le retour des cendres au tombeau communal ;
- Que ces prestations concernent les sépultures suivantes :
  01-027 / 1-064 / 3-033 / 1-028 / 2-019 / 2-064 / 3-008 / 4-015 ;
- Que le montant de ces prestations complémentaires s'élève à **800,00 €**, soit **6 400,00 € HT**, soit **7680 euros TTC** en supplément du devis initial ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** les prestations complémentaires relatives aux travaux de reprises de sépultures, telles que décrites ci-dessus, pour un montant total de **7680 € TTC** (soit **6 400,00 € HT**).
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à mandater

8) Installation vidéosurveillance

Objet : Fourniture et pose d'une caméra par la société SPIE sur mât solaire (installé par le SDEY) au Point I à Courgis

Pour éviter les actes de vandalisme au point I ainsi que le dépôt d'ordures ménagères, la commune souhaite installer une caméra, fournit par la SPIE sur le mat solaire posé par le SDEY :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver la fourniture et la pose d'une caméra de vidéoprotection par la société SPIE, sur mât solaire installé par le SDEY, au Point I à Courgis, pour un montant de 8 477,20 € HT, soit 10 172,64 € TTC.

-Cette installation a pour objectif de mettre un terme aux actes de vandalisme et aux dépôts sauvages d'ordures ménagères constatés sur ce site.

-D'autoriser Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

-Dit que cette opération ne sera réalisée qu'avec l'accord de la préfecture.

-La dépense correspondante sera imputée au budget communal, section d'investissement, article et compte prévus à cet effet.

9) Délibération architecte pose de vitrail à l'église

Il est envisagé de rouvrir la baie de la façade Ouest de l'église, murée depuis plusieurs siècles et d'y installer un vitrail afin de redonner de la luminosité aux travées de la nef.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Adopte à l'unanimité** le principe du projet

- **Charge M.** LERICHE, architecte du Patrimoine, de la mission partielle de maitrise d'œuvre de cette opération pour le montant forfaitaire de 1.800,00€ TTC (suivant son devis).

- **Donne mandat** au Maire pour le dépôt du « permis de construire », le suivi du dossier et la signature de toutes les pièces afférentes au projet.

Communication du Maire

- 11 novembre 2025, comme d'habitude à 11h au monument aux morts.

C'est organisé.

- Sapins de Noel commandés au GAEC de la Cure. Ils arriveront entre le 18 et le 30 novembre prochain.

- Décoration de noël installées par la SPIE, semaine du 08 décembre et dépose la semaine du 12 janvier 2026

-Suite à la réunion du 03 novembre avec le SDEY concernant l'installation d'un mât autonome sur la commune, les points ci-dessous ont été abordés :

- Le positionnement du candélabre a été validé sur place en présences d'élus de la commune, implantation dans la partie végétalisée de l'aire de repos entre le chemin et la route départementale, à 1m du bord du chemin.
- Le RAL (peinture) du matériel sera 8019 (brun gris).
- L'entreprise SPIE a été missionnée par la mairie pour l'installation des caméras sur ce candélabre.
- L'étude de dimensionnement de l'installation sera demandée par la SPIE auprès du fournisseur (taille et capacité du panneau solaire et de la batterie suffisante pour alimenter un luminaire et deux caméras).
- Le luminaire ne sera pas d'une très grande puissance pour laisser la priorité à l'alimentation des caméras.
- Une caméra sera orientée côté aire de piquenique et une autre côté route départementale pour lire les plaques d'immatriculation des véhicules.
- Une autre réunion sera organisée pour définir l'emplacement final du candélabre avant les travaux.

- J'ai demandé un devis pour le transfert du colombarium vers le nouvel emplacement destiné aux exhumations, afin de tout regrouper au tombeau communal.

- Un panneau répertoriant les financeurs du city stade a été commandé en A2 pour 90 euros, conformément à la demande de la préfecture.

- Un arbre, route de Montallery, menace de tomber. J'ai essayé de trouver les propriétaires. Pour sécuriser, un arrêté a été pris et des barrières ont été posées. Stéphane ne pouvait pas intervenir car trop dangereux de tronçonner cet arbre. J'ai donc appelé les pompiers qui n'interviennent plus sur ce genre de situation. J'ai trouvé un administré disponible pour sécuriser cet endroit et résoudra ce problème avec Stéphane. Cependant nous avons pris une délibération pour facturer le temps passé par l'agent technique de la commune au profit des particuliers. Le propriétaire concerné recevra un titre pour le travail effectué.

- Incivilités au monument aux morts : déjections canines, dépôts d'ordures ménagères.

- Pour information : une réunion à destination des élus le jeudi 20 novembre 18h00 à Monéteau pour l'organisation du scrutin à venir de mars 2026.

- **Questions diverses**
- **Tour de table**

- Cécile CZUBA : Question : un panneau est dégradé sur la route départementale en direction de CHABLIS.

  Poubelles du city, trois poubelles offertes par la société Méfran.

  Dimanche 14 décembre, animation chocolat chaud à la Mairie.

- Nadine VAUTRIN : A la demande de Monsieur le curé, deux cyprès et quatre saules-crevette, ont été placés à l'entrée et dans le cimetière.

  Et trois paulownias au city-stade. Le tout géré par la commission environnement.

- Bertrand THOMAS : Fuite à la salle des fêtes au niveau de la toiture la plus récente au-dessus de l'escalier qui n'est pas finie.

- Alain DUPRÉ : Accident en bas de la déviation, il faudrait une buse sur la route départementale pour sécuriser. Doute sur du trafic dans COURGIS.

- Anthony GROSSOT : Le bitume du chemin des Corvées est complétement faïencé.

- Marie-Sylvie GROSSOT : Commission électorale mise à jour du fichier pour l'année prochaine.
- Émilien BOUC : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à: 22H08.

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

1) Délibération 2025-031 Décision modificative

2) Délibération 2025-032 tarifs du cimetière

3) Délibération 2025-033 Mise en place dispositif argent de poche

4) Délibération 2025-034 demande subvention amendes de police

5) Délibération 2025-035 Vente parcelle terrain

6) Délibération 2025-036 Délibération travaux supplémentaires cimetière

7) Délibération 2025-037 Délibération église

8) Délibération 2025-038 Délibération vidéosurveillance point I

Étaient présents lors de cette séance : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Nadine VAUTRIN Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT, Émilien BOUC.

Signatures

Le Président de séance

MAIRIE DE COURGIS Yonne (89)

Bernadette CHANCEL

Le secrétaire de séance

Cécile CZUBA